

Bourassa avoue son pessimisme avant de partir pour Ottawa

par Robert LEFEBVRE
SAINTÉ-ADELE (PC) — Le premier ministre Robert Bourassa a mis de côté hier le dossier de la langue d'affichage pour se concentrer sur celui, beaucoup plus urgent, du libre-échange, même s'il s'est montré pessimiste quant à l'issue de ces pourparlers.

Il a quitté hier soir la réunion de deux jours de son aile parlementaire, à Sainte-Adèle, pour s'enlever vers Ottawa où il participera aujourd'hui à une rencontre des premiers ministres sur les derniers développements des échanges Ottawa-Washington.

Il a ainsi quitté son caucus qui doit se pencher aujourd'hui sur la délicate question de l'affichage commercial. Mais, a-t-il déclaré hier, son absence ne changera rien au résultat de ce débat.

"De toutes façons, ce n'est qu'une option préliminaire que Mme Bacon présentera au caucus demain et il n'était pas prévu que le problème soit réglé à ce caucus-ci. On pourra toujours en discuter à un autre moment", a déclaré le premier ministre en s'étonnant de l'intérêt manifesté par les journalistes sur cette question au cours d'une conférence de presse.

Il a ajouté que le débat aura lieu comme prévu sur la proposition élaborée par le comité linguistique présidé par Mme Bacon et que la discussion devra nécessairement se poursuivre ensuite au conseil des ministres avant toute intervention.

Il a donné à entendre que le problème pourrait bien attendre sa solution pendant encore un certain temps, en dépit des pressions exercées par le milieu anglophone.

"Tout le monde souhaite que ce soit réglé avant Noël, mais on ne peut pas donner de garanties", a-t-il poursuivi en soulignant que cette solution pourrait ne venir qu'après la décision tant attendue de la Cour suprême. Ou si son gouvernement devait intervenir avant, il serait peut-être obligé de faire des corrections une fois le jugement rendu.

Seule urgence

Pour lui, donc, il n'y avait hier qu'une seule urgence, et c'était celle de répondre à la convocation du premier ministre canadien pour prendre connaissance du bilan des plus récents pourparlers canado-américains.



Robert Bourassa admet qu'il "est difficile de ne pas être pessimiste" quant au dossier du libre-échange.

"Il y a une urgence qui implique le bien-être économique de tous les Canadiens et de tous les Québécois et j'ai davantage l'esprit au libre-échange. Je me préoccupe de ce qu'on va nous soumettre demain", a dit le chef du gouvernement.

Il ne semble cependant pas entretenir de grands espoirs dans ce dossier alors que le délai pour les négociations expirera dimanche soir.

"Il est difficile de ne pas être pessimiste après les événements des derniers jours. Sur le plan politique, a-t-il cependant observé, les Américains ont intérêt à une entente."

Volte-face de Turner sur les vols d'essai du Cruise

OTTAWA (PC) — Le chef libéral John Turner a fait hier volte-face sur la question des vols d'essai du missile Cruise dans le Grand Nord canadien.

Modifiant la position qu'il défendait jusque-là, il a lancé aux Communes un appel au gouvernement conservateur afin qu'il ne renouvelle pas l'entente conclue en 1983 avec Washington par l'ancien gouvernement libéral sur les essais du missile de croisière américain.

En Chambre, M. Turner a jugé le moment venu de rompre l'accord, compte tenu de l'entente de principe américano-soviétique, conclue récemment, sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire.

"Il n'y a pas de raison de tester le missile Cruise cet hiver", a-t-il affirmé.

La requête libérale a été immédiatement rejetée par le ministre d'Etat aux Affaires extérieures, M. Joe Clark.

Dans un débat en Chambre le 6 mars dernier, le chef libéral avait refusé de se rallier à une résolution néo-démocrate qui demandait au gouvernement de mettre fin aux essais, soutenant que les négociations internationales en matière de désarmement n'avaient pas suffisamment progressé.

Lors du congrès national du Parti libéral en novembre dernier, une majorité de députés s'étaient prononcés en faveur de la suspension des essais.

Hier aux Communes, M. Turner a fait valoir que sa position en était une de continuité, non de rupture.

En mars, a-t-il rappelé, "je m'étais déclaré d'accord avec la poursuite des essais tant que des résultats concrets n'auraient pas été atteints dans les négociations entre les deux super-puissances sur les armes nucléaires à portée intermédiaire."

"Des résultats ayant été obtenus, je crois le temps venu d'aller de l'avant dans la recherche de la paix mondiale et, pour le Canada, de suspendre les vols d'essai du missile Cruise au Canada."

L'annonce de M. Turner a été accueillie par des applaudissements nourris de la part des députés libéraux.

Ironique, M. Clark a estimé que "nous assistions à un nouvel épisode du programme de réhabilita-



John Turner

tion du chef de l'opposition". Il a dénoncé le fait que M. Turner fasse "sa petite annonce dramatique sans égard au coût pour le pays et au coût pour l'alliance dont il fait partie".

L'une des raisons, a fait valoir le ministre, pour laquelle les Soviétiques ont accepté de négocier tient au fait "qu'ils savaient qu'il ne leur serait pas possible de diviser l'alliance atlantique".

M. Clark a rejeté la suggestion de M. Turner, estimant qu'elle ne constituait autre chose qu'un effort publicitaire de la part du Parti libéral auprès des électeurs canadiens.

Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, s'est de son côté réjoui du demi-tour effectué par M. Turner.

Quant au refus de M. Clark de lier les tests du missile Cruise aux négociations internationales en matière de désarmement, M. Broadbent a estimé qu'il s'agissait d'une position "ridicule et malheureuse".

La conclusion d'une entente sur le libre-échange avant dimanche soir

Une mission impossible

— des sénateurs américains influents

WASHINGTON (PC) — Des sénateurs américains influents ont virtuellement écarté hier la possibilité d'un accord de libre-échange avec le Canada, alors que les principaux ministres des deux pays s'efforçaient d'en arriver à une entente avant la limite de dimanche soir.

Les négociateurs canadiens sont rentrés à Ottawa plus tard en fin de journée à l'issue d'une séance de négociations qu'ils ont qualifiés d'intensives.

De leur côté, les sénateurs américains, qui venaient tout juste d'être informés par des hauts fonctionnaires de l'administration Reagan de l'état des pourparlers, ont affirmé qu'ils n'étaient pas disposés à accorder un nouveau délai aux parties pour leur permettre d'en arriver à une entente.

"Le message fondamental qui nous a été livré est que, — même après toutes ces discussions —, les questions majeures demeurent irrésolues, a dit le sénateur John Danforth, un républicain du Missouri.

"Je ne vois pas comment elles pourraient être résolues en un ou deux jours.

"Et je ne vois pas comment on pourra y arriver si les négociations ne se déroulent qu'entre généralistes de rang ministériel."

Le sénateur républicain du Missouri, M. John Heinz, était tout aussi négatif.

Accord lointain

"Je ne pense pas que nous puissions dire qu'un règlement n'interviendra jamais, mais un accord me semble plutôt lointain", a affirmé le

sénateur Heinz devant les reporters après que le représentant américain au Commerce Clayton Yeutter et le principal négociateur des Etats-Unis Peter Murphy eurent informé les membres du Comité sénatorial des Finances de l'évolution du dossier.

Par la suite, MM. Yeutter et Murphy se sont joints au secrétaire au Trésor James Baker pour assister à une réunion de 2 heures et demie avec le ministre des Finances Michael Wilson, la ministre du Commerce Pat Carney et le chef de cabinet du premier ministre Brian Mulroney, M. Derek Burney.

L'air sévère, Mme Carney et M. Wilson ont affirmé, au sortir de la rencontre, qu'ils rentreraient immédiatement à Ottawa pour informer le cabinet et les premiers ministres provinciaux des derniers développements. Mme Carney s'est contentée de dire que les pourparlers avaient été intensifs.

Il s'agissait de la seconde rencontre tenue depuis le début de la semaine dans le but de résoudre l'impasse entre les deux partenaires commerciaux.

On a aussi assisté à des négociations par téléphone interurbain entre Ottawa et Washington, ce qui a irrité les responsables de l'administration Reagan et incité M. Yeutter à réclamer en fin de journée mercredi un retour rapide à la table des pourparlers.

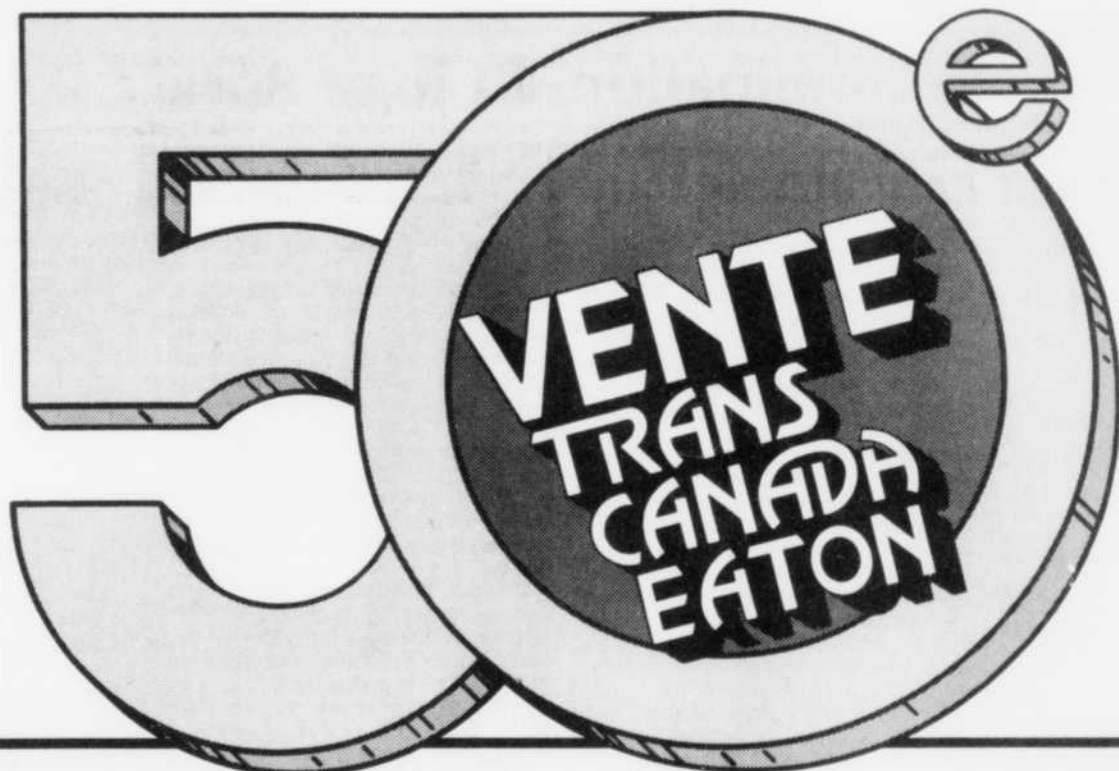
M. Yeutter a affirmé que les parties ne pouvaient se permettre le luxe de procéder aussi peu efficacement, alors que l'heure ultime pour en arriver à une entente a été fixée à minuit dimanche.



(Laserphoto AP)

Le négociateur américain Peter Murphy

PLUS QUE... SAMEDI ET C'EST FINI!



Dernière chance en 1987
Magasinez samedi
car lundi
il sera trop tard!

Magasinez samedi
dernière journée de la plus grande
vente Trans-Canada Eaton à ce jour!

Achats en
personne
seulement.

Une tradition
bien établie...

Autour de 1890, Timothy Eaton commença une façon de faire, inconnue jusqu'alors et solidement établie depuis: "satisfaction garantie ou argent remis". Et les magasins Eaton continuent à bien perpétuer cette tradition.



Credit accepté avec la carte Eaton



Les cartes American Express, Visa, et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne.

EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

Hydro-Québec à l'heure de la transparence

Parce qu'elle n'était pas implantée dans le milieu estrien, parce qu'elle semblait même détachée de ce qui se passait ici, en dépit de l'annonce d'investissements massifs dus à la volonté de construire la ligne des Cantons-Maine, Hydro-Québec n'a guère entretenu ou véhiculé une image digne d'une entreprise de ce calibre.

Le colossal projet de vente d'électricité au Maine à partir d'une ligne traversant une grande partie du territoire de l'Estrie était sinon compromis, du moins fortement contesté. Ces réactions d'opposition étaient normales, Hydro consultait peu et parlait encore moins. Or l'échéance approchait et les gens de l'Estrie, les maires des municipalités et les préfets des MRC y compris, étaient mal informés des développements et des hypothèses. Or Hydro-Québec paraît enfin avoir compris qu'on ne s'engage pas dans un projet de cette envergure en se contentant d'é-

mettre des communiqués obscurs à partir d'un bureau de la rue Dorchester à Montréal ou à partir de St-Hyacinthe de qui relève le territoire de l'Estrie.

Mercredi de nombreux responsables et analystes de ce projet sont venus rencontrer la presse régionale après avoir dans des rencontres préalables informé les élus et autres personnes intéressées, du cheminement de ce dossier. A l'aide de schémas et de tableaux bien conçus, ces responsables ont clairement indiqué la nature du projet, sans cachette apparente. Il était temps. Car si cette opération d'information ne résout pas toutes les difficultés et n'élimine pas toute opposition, elle témoigne d'une volonté de transparence. Il restera sans doute des îlots de résistance, mais on aura la certitude qu'Hydro-Québec ne se défile pas et ne cherche pas à camoufler des informations.

Jean Vigneault

BAVASSERIES

Comme on le sait, les relations entre le Canada et les Etats-Unis ne sont pas au mieux actuellement. Le libre-échange était censé les rapprocher mais...

Les deux gouvernements tentent sûrement de limiter les dégâts en présentant un accord minimum:

Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis:

Article 1: Les deux pays s'engagent à maintenir la communication téléphonique entre eux.

Article 2: Il sera encore permis aux Américains de circuler au Canada sauf les membres du Congrès, leurs parents et amis.

Maux d'esprit

Article 3: Il sera encore permis aux Canadiens de circuler aux Etats-Unis sauf ceux qui ont déjà bénéficié de l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, l'aide sociale, etc. (subventions déloyales), ainsi que leurs parents et amis.

Article 4: Les oiseaux migrateurs pourront franchir les frontières après s'être soumis de leur propre gré à un test de dépistage du SIDA.

Article 5: Les Etats-Unis continueront de faire tout en leur pouvoir pour assurer la libre-circulation des pluies acides.

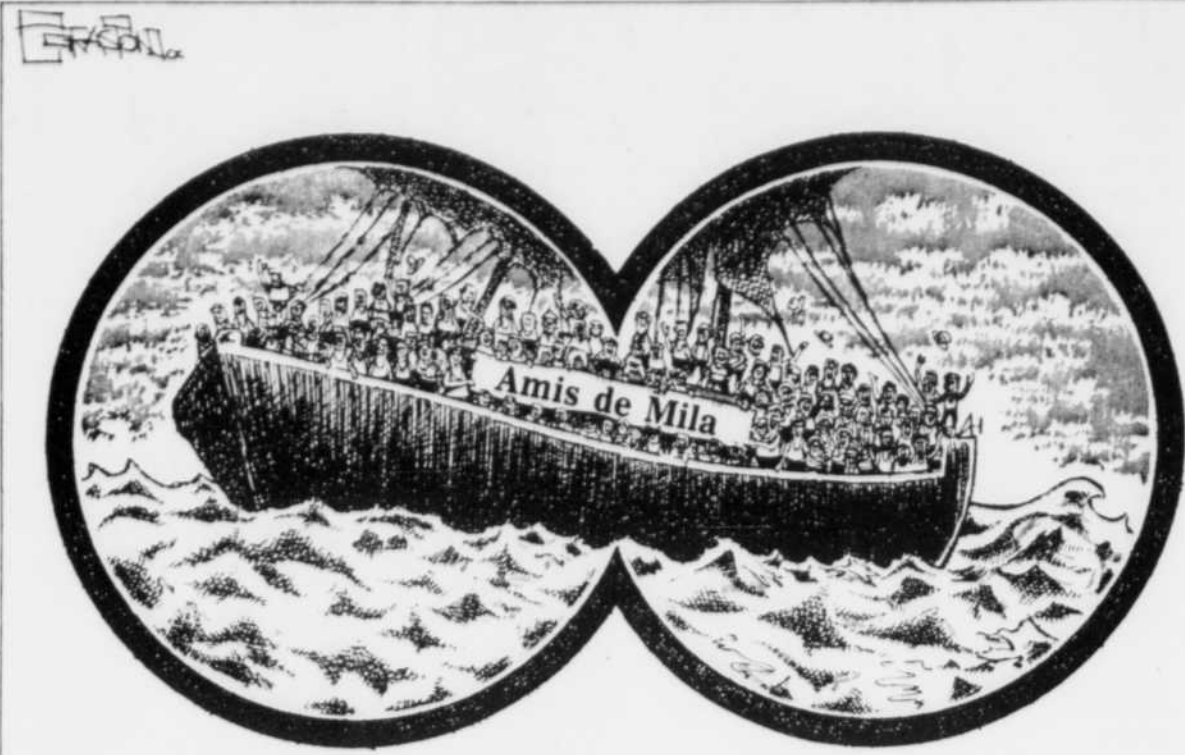
Article 6: Sous réserve des arti-

cles précédents, il est permis aux Canadiens d'emprunter les routes des Etats-Unis à condition d'être au volant d'une automobile américaine.

Article 7: Sous réserve des articles précédents, il est permis aux Américains d'emprunter les routes du Canada à condition de les remettre à leur place après usage.

Article 8: Les deux gouvernements s'engagent à maintenir la libre-circulation des ondes mais il est formellement interdit de diffuser "When Irish eyes are smiling".

Plume Lencrier



D'autres réfugiés près de nos côtes...

OPINION DES LECTEURS

Soyons solidaires avec les postiers

Le gouvernement conservateur a une fois de plus permis l'effritement économique en appuyant Postes Canada, en forçant les travailleurs à aller en grève. Par la privatisation de Postes Canada, le gouvernement conservateur augmente le nombre de chômeurs, ou encore dans le futur, augmentera le nombre de travailleurs sous-payés. Le gouvernement préfère couper

des emplois au lieu de couper dans l'armement. On sait qu'il nous faut 38\$ de plus par tranche de 100\$ pour obtenir les mêmes produits qu'en 1982, selon Statistique Canada. A quoi sert d'investir dans l'armement si on n'envisage pas s'en servir? Peut-être à augmenter l'inflation, donc augmenter la marge de profits au détriment de la classe ouvrière. Cela permet à la bour-

geoisie de justifier l'augmentation des produits de consommation. L'attitude gouvernementale nous prouve une fois de plus qu'ils ont des intérêts totalement différents de la classe ouvrière. Soyons solidaires avec les postiers et à l'avenir, donnons-nous une charte des travailleurs qui nous protégera de ce genre de situation.

Gaby Ouellette

Tous nos parcs sont en danger

J'ai appris la mauvaise nouvelle en même temps que tout le monde. Le juge déclare qu'il est obligé de donner raison à la ville parce que personne n'a attaqué la légalité de l'article 120 pour savoir si c'était contraire à la loi constitutive de la ville de se donner des pouvoirs d'amender son règlement de cette façon.

Depuis le début que certains disent que le 120 permet à la ville de faire ce qu'elle veut sur tous les terrains de la ville. Le juge vient

de dire que c'est vrai mais que peut-être la ville n'a pas le droit d'avoir le 120 parce que c'est peut-être illégal.

J'espère que tous les citoyens de Sherbrooke vont enfin comprendre que le problème du parc Chalifoux cache un plus gros problème: tous les parcs sont en danger avec ce règlement-là.

Jusqu'à présent, seulement un petit groupe de personnes se battent pour défendre la ville et payer tous les argents que ça coûte pour

payer les avocats. Le regroupement des citoyens va continuer à se battre, mais si d'autres personnes veulent les aider, elles peuvent écrire dans les journaux ou appuyer le regroupement de la manière qu'elles peuvent.

Nous devons faire déclarer l'article 120 illégal et forcer la ville à consulter les citoyens avant de bâtir n'importe quoi dans nos espaces verts.

Thérèse Tardif

OPINION DES AUTRES

La nomination du juge Bork

(...) Le président Reagan, dans un geste hautement politique, a proposé la nomination de Robert Bork pour combler le siège actuellement libre au plus haut tribunal du pays. Réaction tout aussi politique des élus démocrates: les sénateurs qui examinent le dossier, selon la procédure normale, grincent des dents.

Après deux semaines d'audiences publiques de M. Bork lui-même et de ce que l'on pourrait appeler de témoins de moralité, le vent souffle contre le président. Son poulain aurait toutes les qualités au monde que le contexte politique et électoral oblige presque la majorité démocrate, au Sénat, à refuser sa nomination. Dans le cas présent de confusion totale des genres entre la politique et la justice, les élus rendront toutefois service à la nation.

Car le juge Bork, actuellement à la Cour fédérale d'appel du district de Columbia, inquiète les défenseurs des libertés. Les élites intellectuelles traditionnelles ont mobilisé leurs troupes contre la nomination à la Cour suprême d'un personnage qui a fondé sa carrière et sa réputation sur une entreprise de démolition systématique des grandes décisions judiciaires.

Rien ne le gêne, par exemple, pour déclarer inconstitutionnels nombre d'avis marquants du tribunal sur l'évolution de la société et des mentalités, aux Etats-Unis. Que l'on parle des droits civiques des Noirs, de l'avortement, de l'affirmation positive pour les femmes et les autres groupes victimes de discrimination, Robert Bork s'est fait remarquer à chaque fois par ses critiques publiques.

Contrairement à la tradition, il a souvent affirmé ne pas se sentir lié par les précédents. La Cour suprême, selon lui, ne doit pas craindre de remettre en question certaines de ses options constitutionnelles. Entre le dire et le faire, il y a certes un écart. Dans son présent mandat, M. Bork n'a d'ailleurs manifesté aucun militantisme particulier pour corriger des écarts judiciaires. (...)

Au plan social, les Américains doivent-ils entériner la nomination de celui qui aurait condamné Martin Luther King, s'il en avait eu la chance, pour l'organisation des sit-

in qui ont mené à l'émancipation légale totale des Noirs, ou qui s'oppose à toute limitation des dépenses électorales?

Et à quoi devront-ils s'attendre d'un juge dont la principale oeuvre intellectuelle, du temps de son enseignement à l'université Yale, contenait une attaque en règle contre l'ensemble de la législation anti-trust, et qui invitait carrément les tribunaux à ne pas en tenir compte? (...)

La Maison Blanche a reconnu que les adversaires de Bork ont gagné du terrain auprès de l'opinion publique, depuis deux semaines. Indice supplémentaire de la politisation absolue du débat: bien des sénateurs démocrates droitistes du sud changent de camp et voteront contre la nomination du juge Bork. Leur électorat noir ne leur pardonnerait pas cette trahison.

Tout concorde pour refuser une victoire à Ronald Reagan, et les Américains ne s'en porteront que mieux. Car la Cour suprême des Etats-Unis établit depuis 200 ans, cette année, les règles du jeu de la vie en société. Elle fait plus qu'appliquer les lois à la lettre, elle interprète la constitution et ses amendements. Les préjugés du juge Bork rendent sa nomination malaisante.

Raymond Giroux
Le Soleil

(...) Les auteurs de la constitution n'auraient pas désavoué le débat qui entoure la nomination du juge Bork. Ils ne l'auraient pas trouvé excessivement politique, eux qui défendaient des intérêts particuliers avec tant d'acharnement. Pour parvenir à une série de compromis sur la forme que devait prendre le gouvernement fédéral et pour définir ses relations avec les Etats, ils avaient exclu une charte des libertés individuelles dans la constitution. Thomas Jefferson, qui rongeaient son frein à Paris, regretta amèrement cette lacune et encourageait les Etats à exiger une série d'amendements dans ce sens lorsque ces Etats rectifieraient la constitution.

Alexander Hamilton, en revanche, pensait qu'il était dangereux de garantir explicitement des droits

individuels. Il pensait qu'une garantie formelle des droits des citoyens contre les abus de pouvoir du gouvernement pourrait justifier des abus qui ne seraient pas contraires à la charte. (...)

Avec la nomination du juge Bork, le rôle de cette charte est de nouveau au coeur du débat constitutionnel. Depuis une trentaine d'années, la Cour suprême s'inspire beaucoup plus d'elle qu'auparavant et le juge Bork déplore des excès dans cette tendance. En effet, que faut-il penser de décisions fondées, non sur le texte de la constitution, mais sur des "pénombres formées d'émanations" de la charte des droits?

Le juge Bork estime que la Cour doit se borner à interpréter la constitution et les intentions de ses auteurs quand ces intentions sont explicites. S'il y a des pénombres, ce n'est pas aux juges de légiférer mais au Congrès et aux assemblées législatives de voter des lois.

Cette philosophie juridique ne fait pas l'affaire de beaucoup de sénateurs qui savent, mieux que quiconque, que les citoyens sont souvent très conservateurs et que le législatif, le pouvoir le plus démocratique, ne vote pas toujours des lois qui concourent avec la garantie des libertés individuelles. Pour eux, il n'y a que la Cour suprême — une Cour suprême libérale — qui peut freiner les excès de la démocratie. Mais il y a aussi des conservateurs qui ont des réserves au sujet de la philosophie du juge Bork. Les vents politiques peuvent tourner et une interprétation plus démocratique de la constitution pourrait sanctionner une intervention plus forte de l'Etat dans l'économie, l'éducation et, même la vie privée.

Pour certains, ces passions partisans déchainées par la nomination du juge Bork ne conviennent pas à un débat qui devrait être sérieux, voire académique. Mais si l'on écoute bien, on entend dans ce débat tumultueux l'écho des voix passionnées de Benjamin Franklin, George Washington, James Madison, Edmund Randolph, Luther Martin, Gouverneur Morris et, bien sûr, Jefferson et Hamilton. Les Américains ne sauraient mieux fêter leur constitution.

Frédéric Wagnière
La Presse

Salaire pour la mère au foyer

Cette lettre fait référence à celle publiée dans La Tribune en date du lundi 28 septembre 1987, signée par Louise Laliberté, infirmière.

Mes amis ont pensé qu'il ne valait même pas la peine de répondre à votre lettre mais je désire quand même donner mon opinion.

Madame Laliberté, votre lettre est inspirée par la colère et la rage. Ça se voit tout de suite à sa lecture. Les gens savent lire et surtout, peuvent faire la distinction entre

une lettre posée et calme comme fut celle de M. Gaston Bégin et une lettre écrite par une enragée telle que Louise Laliberté.

Faites des pieds et des mains mais vous ne pourrez, à vous toute seule, arrêter cela, je veux dire un salaire de 12.000\$ à la mère au foyer. Avant bien des années, vous verrez cela à moins que Dieu ne vous ait fermés les yeux. (...)

Bernard Gauvette

Vos affaires, nos affaires...

Chère madame Leduc-Boutin, Je lis assidûment la page éditoriale de notre tribune sherbrookoise, espérant toujours y trouver un article comme celui que vous avez écrit et qu'on a intitulé "Se mêler de ses affaires". (La Tribune de samedi 26 septembre 1987). J'ai bien apprécié ce talent que vous avez de dire des choses d'une façon claire et directe, mais à la fois gentille et respec-

tueuse.

Votre appel à la compréhension et à la compassion pour ces malheureuses victimes du SIDA en aura (je l'espère bien) fait réfléchir plusieurs.

Merci chère madame d'avoir pris position et de vous être mêlée de vos, de nos affaires. Au plaisir de vous relire.

Pierre Déziel

LETTRE OUVERTE

Soccer:

Un problème prioritaire et urgent

Conseil municipal de la ville de Sherbrooke

La saison de soccer 1987 est terminée, les bénévoles responsables de chaque zone préparent la relève pour la prochaine saison, tout comme la ville de Sherbrooke prépare les terrains de soccer en vue de la saison prochaine. Un gros problème se pose pour une des zones, soit la zone Viking, située dans Sherbrooke à la limite du Canton Ascot et dans la région du Mont Bellevue. Ce gros problème est l'absence de terrain pour la pratique du soccer.

Cette absence de terrain a joué sans doute un rôle important dans la diminution d'année en année de la participation des jeunes de la zone Viking au soccer. La zone Viking a déjà fourni de très bons joueurs dans le passé et pourrait continuer dans ce sens si on lui fournit l'outil nécessaire c'est-à-dire un terrain adéquat. Dans cette zone vit un nombre important d'immigrants pour qui le soccer est le sport favori; la possession d'un terrain adéquat dans cette zone pourrait stimuler leurs jeunes à jouer au soccer et, du fait même, ce serait un excellent moyen de les intégrer dans notre société sherbrookoise.

Présentement, les jeunes de cette zone pratiquent le soccer au parc Bussièrès (qui a le nom de parc mais pas la vocation); il n'est pas aménagé ni entretenu et les accidents y prédominent sur la sécurité. La zone Viking cherche un terrain de soccer depuis près de 15 ans; il y avait le parc Dufresne, mais il a changé de vocation en faveur de la balle molle. Pour résoudre

ce problème il nous faudrait un terrain approprié. Je me permets de vous suggérer des solutions à long terme:

1— L'aménagement d'un terrain de soccer au parc Goyette. Ce parc est très peu utilisé.

2— Prévoir un terrain de soccer qui fera partie du parc ou de l'espace vert prévu dans le nouveau développement de la rue Evangéline.

Voici également quelques solutions à court terme:

1— Un arrangement avec l'activité du tir à l'arc au Mont Bellevue dont le terrain pourrait être aménagé pour le soccer (puisque ce terrain a une vocation sportive).

2— Pourquoi pas un arrangement pour l'utilisation du terrain de la

polyvalente Le Phare qui se trouve dans les limites de la zone Viking.

Ce que nous demandons, c'est que ce problème soit réglé au niveau des Services récréatifs et communautaires, qu'il soit considéré comme prioritaire, et que tous les membres du Conseil municipal soient sensibilisés à ce problème vu que la préparation du budget de l'année 1988 est présentement en cours. Nous demandons qu'un montant d'argent adéquat et nécessaire soit alloué afin de régler cette situation une fois pour toutes. Tous les parents de la zone Viking considèrent que ce problème est prioritaire et urgent.

Youssef AinMelk,
vice-président
Club de soccer
"Les Verts de Sherbrooke"

Secteur défavorisé

Ville de Sherbrooke

La présente est une demande du Comité de soccer Viking du quartier ouest, au Service des Loisirs de Sherbrooke à l'effet d'attribuer d'une façon officielle un parc pour le soccer de la zone Viking dans les plus brefs délais.

- Etant donné l'augmentation des jeunes dans le secteur Viking
- Etant donné que la zone Viking ne bénéficie pas d'un parc adéquat pour le soccer.
- Etant donné que les parcs actuels sont dangereux pour la pratique du soccer, qu'ils ne respectent pas les normes de ce sport.

- Etant donné que la zone Viking est la seule ne possédant pas de terrain de soccer,
- Etant donné que plusieurs démarches ont été entreprises sans succès,
- Etant donné que le service de loisirs de Sherbrooke n'a pas bougé.

Nous sentons vraiment que la zone est défavorisée par rapport aux autres. Il est donc urgent de s'occuper de cette zone afin que ces jeunes puissent profiter, eux aussi, de ce sport d'une façon valable et sans discrimination. (...)

Hélène Jacques, présidente
Comité de soccer Viking



Elle donne naissance à ses trois petits-enfants

par Christian CHAISE
JOHANNESBURG (AFP) — Une Sud-Africaine blanche de 48 ans, Pat Anthony, la première femme à porter les enfants de sa propre fille, a donné naissance jeudi matin à Johannesburg à ses trois petits-enfants, a annoncé la clinique où a eu lieu l'accouchement.

Les trois enfants, deux garçons et une fille qui sont nés par césarienne, et Mme Anthony se portent bien, a précisé cette dernière dans un bref communiqué lu en son nom par une porte-parole de la clinique.

L'accouchement, tout comme la grossesse, a été entouré d'un secret total, Mme Anthony ayant été littéralement isolée du monde et de la presse par l'hebdomadaire londonien The Mail on Sunday, qui a acheté en exclusivité les droits de cette histoire hors du commun.

Selon la Radio d'État sud-africain

un ingénieur de 34 ans d'origine portugaise, Alcino Ferreira-Jorge. Quatre embryons avaient ensuite été implantés dans l'utérus de Mme Anthony, qui, outre Karen, a un fils de 23 ans, Colin. Trois devaient survivre et en février, le jour de son 48e anniversaire, Mme Anthony apprendait qu'elle était enceinte et attendait des triplés.

Selon des sources de la clinique, les derniers jours de la grossesse ont été extrêmement pénibles pour Mme Anthony, qui se déplaçait avec énormément de difficulté et passait le plus clair de son temps au lit. Ses chevilles et ses pieds étaient enflés, indiquant un de même source.

Adoption

Mme et M. Ferreira-Jorge, qui



Pat Anthony (à droite), 48 ans, a donné naissance à ses trois petits-enfants fécondés artificiellement à partir des ovules de sa fille de 25 ans, Karen Ferreira-Jorge (à gauche).

(SABC). Mme Anthony est entrée en salle d'opération peu après 05h00 locales. Le premier bébé serait né un peu plus d'une heure plus tard. Une équipe de télévision britannique a filmé tout l'accouchement, a affirmé la SABC.

Mme Anthony, une petite femme brune résidant à Tzaneen, dans le nord-est de l'Afrique du Sud (environ 400 km au nord-est de Johannesburg), avait offert de porter ses propres petits-enfants parce que sa fille Karen, 25 ans, ne pouvait plus avoir d'enfant.

Karen Ferreira-Jorge avait, en effet, subi l'ablation de l'utérus en donnant naissance à son premier — et seul — enfant, Alcino, il y a trois ans, au cours d'un accouchement dramatique qui avait failli lui coûter la vie.

Fécondation artificielle

A la fin de l'an dernier, peu avant Noël, des ovules avaient été prélevés sur la jeune femme et artificiellement fécondés en laboratoire avec le sperme de son mari,

ont la réputation d'être des catholiques pratiquants, voient donc leur rêve d'avoir d'autres enfants se concrétiser. Mais leurs ennemis ne font peut-être que commencer sur le plan juridique, car ils pourraient être contraints d'adopter leurs propres enfants.

Un porte-parole du ministère de la Justice avait, en effet, affirmé la semaine dernière que les triplés seraient légalement les enfants de la femme qui les mettrait au monde, en vertu d'un projet de loi actuellement en discussion au Parlement sud-africain.

Ce texte, intitulé loi sur le Statut de l'enfant, stipule que la femme ayant donné naissance à l'enfant sera considérée aux yeux de la loi comme la mère, aux dépens de la mère biologique qui aurait donc à adopter le nouveau-né.

Les Ferreira-Jorge pourraient toutefois profiter du fait qu'il y a actuellement un vide juridique totale en matière d'insémination artificielle et de mère porteuse. Le texte en question n'est, en effet, qu'un projet de loi.

Iles Fidji: le colonel se proclame chef de l'état

SUVA (AFP) — Le leader du coup d'État militaire aux Iles Fidji, le colonel Sitiveni Rabuka, s'est proclamé jeudi chef de l'état, a abrogé la constitution et a annoncé la proclamation prochaine de la république.

Au cours d'une conférence de presse devant des journalistes étrangers, l'homme fort de cet archipel du Pacifique, âgé de 39 ans, a également déclaré que la fonction de Gouverneur général, représentant de la Reine Elizabeth II dans le pays, avait cessé d'exister.

Aux termes de ce premier décret du nouveau chef de l'État, publié au journal officiel, la constitution de 1970 est annulée à compter du 25 septembre, date à laquelle il a pris le pouvoir, pour la deuxième fois depuis mai dernier.

Le colonel Rabuka n'a pas caché que cette décision risquait d'entraîner une exclusion du Commonwealth. Toutefois, a-t-il dit, "c'est mon vœu le plus sincère que les Iles Fidji soient autorisées à rester membre du Commonwealth".

"Dans l'exercice des pouvoirs qui me sont conférés en tant que commandeur des Fidji, je décrète également que tous les décrets promulgués de ma main et sous mon sceau auront force de loi", précise le décret.

Selon la constitution de 1970, la Reine d'Angleterre est chef d'État des Fidji, et le gouverneur général Ratu Sir Penaia Ganilau est son représentant sur place.

Le colonel Rabuka a ajouté que la proclamation officielle de la république aurait lieu avec l'annonce d'une nouvelle constitution, actuellement en préparation. Il a précisé qu'il demanderait la réunion du Grand conseil des chefs, qui avait un droit de décision sur les affaires concernant les Mélanésiens dans la constitution de 1970, et qu'il demanderait son approbation.

Le colonel Rabuka avait eu des entretiens mercredi avec le gouverneur général et avec les anciens premiers ministres Ratu Sir Kamiseva Mara et Timoci Bavadra. Rendez-vous avait été pris pour lundi, pour tenter de résoudre la crise.



Le colonel Sitiveni Rabuka (à gauche) et le major Hefferman.

Quatre pétroliers attaqués en 24 heures

Les vedettes rapides iraniennes reviennent en force dans le Golfe

par Habib TRABELSI

MANAMA (AFP) — Les Gardiens de la révolution iraniens et leurs vedettes rapides ont effectué un retour en force dans le Golfe, jeudi, en attaquant quatre pétroliers en 24 heures, selon les sources maritimes, alors que l'Iran menaçait de bombarder Bagdad.

Les vedettes iraniennes avaient repris, mercredi, leurs opérations, après un arrêt de plus d'une semaine. Elles ont attaqué un pétrolier grec, le Koriana, touché dans le sud du Golfe alors qu'il se dirigeait vers le port saoudien de Jubail. Cette attaque succédait à un raid aérien irakien contre le super-pétrolier iranien Khark, près du terminal de Kharg (nord-est du Golfe).

Les représailles iraniennes se sont poursuivies, jeudi, contre deux pétroliers japonais, le Nichiharu Maru et le Western City, touchés à l'aube, à douze minutes d'intervalle, à l'ouest du détroit d'Ormuz. Un peu plus tard, un pétrolier pakistanais, le Johar, était la cible dans la même zone d'une attaque qui, selon les milieux maritimes à Londres, est généralement le fait des Gardiens de la révolution.

C'est la deuxième fois en un mois que des pétroliers nippons sont attaqués par des vedettes iraniennes. Le 3 septembre, le Nishin Maru avait été touché en mer d'Oman amenant aussitôt le Japon à décider d'interrompre le trafic de ses pétroliers dans le Golfe. Trois de ses navires, dont le Western City, avaient effectivement interrompu la navigation dans le Golfe pendant quatre jours avant que Tokyo ne revienne sur sa décision.

Les nouvelles attaques iraniennes ont eu lieu alors que deux convois américains naviguent dans le Golfe: le premier escortant le méthanier koweïtien Gas Prince se dirige vers le sud et le second destiné à ravitailler en carburant et en vivres la dizaine de navires de combat mouillant dans le Golfe fait route vers le nord.

Le retour des vedettes rapides iraniennes est intervenu après une intensification pendant plus d'une semaine des raids irakiens contre des pétroliers iraniens ou affrétés par l'Iran.

Cinq attaques irakiennes ont été confirmées par des sources maritimes indépendantes, depuis le 21 septembre, date de la dernière opération des "Gardiens de la révolution" qui avait alors visé le pétrolier britannique Gentle Breeze, touché sérieusement par 14 obus. L'attaque avait eu lieu à proximité de l'île iranienne de Farsi, l'une des bases des vedettes rapides, selon des sources maritimes.

Pas de riposte

L'absence de riposte iranienne contre des navires dans le Golfe s'expliquait, selon ces sources, par le mouillage de mines par Téhéran. Cette méthode s'était avérée plus efficace pour faire régner l'insécurité, selon ces sources. Les opérations de détection de mines sont d'ailleurs menées sans arrêt depuis que le navire iranien Iran Ajr a été surpris, le 21 septembre, en train de mouiller des mines.

Les opérations des Gardiens de la révolution contre des bâtiments neutres n'a eu aucun effet sur l'Irak qui a poursuivi la "guerre des pétroliers" et a attaqué un "objectif naval" dans la matinée près des côtes iraniennes.

L'aviation irakienne a ensuite lancé trois raids en territoire iranien. Les chasseurs-bombardiers irakiens n'avaient pas attaqué en Iran depuis leurs raids de mardi dernier contre une usine d'armements dans la banlieue de Téhéran et une centrale électrique de la capitale iranienne.

C'était la première fois que l'aviation irakienne pénétrait aussi loin en territoire iranien depuis la "guerre des villes" de janvier-février 1987, au cours de laquelle plusieurs raids avaient été menés contre Téhéran, à 600 km environ de la frontière.

L'Iran a menacé d'étendre ses représailles contre tous les objectifs économiques, industriels ou militaires en Irak, y compris ceux situés à Bagdad, en cas de poursuite des attaques irakiennes.



Des membres de l'équipage du Johar montrent les dégâts causés au navire par un des quatre obus lancés par les vedettes iraniennes.

Le Pape dénonce la Tchécoslovaquie

CITÉ DU VATICAN

(AFP) — Jean-Paul II a vigoureusement dénoncé les restrictions imposées par les autorités à l'Église catholique en Tchécoslovaquie, en recevant mercredi au Vatican le cardinal Frantisek Tomasek, archevêque de Prague, venu à Rome en visite quinquennale "ad limina".

Dès la première phrase de son discours, le pape a souligné l'absence des quatre autres évêques tchécoslovaques. Ceux-ci avaient pu venir à Rome il y a cinq ans, mais en ont été empêchés cette fois-ci par les autorités.

"L'absence de ces évêques donne une indication éloquent sur la situation que vit l'Église dans votre région", a déclaré Jean Paul II. Son discours, prononcé mercredi, a été rendu public jeudi, alors que des centaines de journalistes du monde entier affluaient au Vatican pour couvrir l'ouverture du Synode des évêques sur les laïcs.

Il a évoqué les nombreux diocèses (neuf sur treize) qui restent depuis des années sans évêque, faute d'accord des autorités. "Le Saint-Siège, a-t-il dit, a toujours cherché et continue à chercher à exploiter toutes les possibilités pour mettre fin à cette triste situation, sans précédent dans les pays de tradition chrétienne".

"Je peux l'assurer, Vénérable Frère, que rien ne sera oublié, y compris dans l'avenir, pour satisfaire le désir des fidèles en Tchécoslovaquie d'avoir des évêques dignes, avec toutes les qualités requises pour un pasteur authentique de l'Église, nommés par le Saint-Siège".

Cette phrase du pape est interprétée par les observateurs diplomatiques à Rome comme le rejet implicite des tentatives des autorités de Prague de faire nommer des évêques "conciliants" à leur égard.

Jean Paul II a évoqué une autre préoccupation: la baisse du nombre des prêtres en Tchécoslovaquie. A mots couverts, il a dénoncé le "numerus clausus" imposés par les autorités dans les séminaires. Dans certains pays, a-t-il dit, la diminution du nombre des candidats au sacerdoce est due à l'évolution de la société, mais dans vos églises, "il vient également du fait que les séminaires ne dépendent pas entièrement de vos décisions". Les candidats "retrouvent d'innombrables obstacles" et le nombre des séminaristes est limité.

Par ailleurs, il a rappelé que les couvents et les monastères étaient interdits en Tchécoslovaquie, et que l'enseignement de la religion se heurtait à l'absence d'outils de base, tels les livres de catéchisme.

Enfin, le souverain pontife s'est félicité du renouveau de la vie religieuse, notamment chez les jeunes, citant les pèlerinages à Velehrad, Levoca et Sastin qui attirent "des centaines de milliers de fidèles".

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

La Tribune groupe sous cette rubrique les offres et les demandes d'emplois contenant les professionnels, les gens de carrière ou de métier. Ne manquez pas de la consulter régulièrement et d'y faire publier votre propre offre ou demande au besoin. Demandez le service des annonces commerciales en signalant simplement

564-5450

Compagnie de maçonnerie située à Montréal à un besoin urgent de

BRIQUETEURS COMPÉTENTS

Payons pension. Pour informations: (514) 628-0909

Daniel Bolduc, Consultants en douane Inc. recherche une excellente SECRETAIRE BILINGUE

- Exigences:
- parfaite connaissance de la grammaire française
 - bonne dactylographie
 - aptitudes à travailler en équipe
 - sténographie serait un atout.

Conditions:

- au-dessus de la moyenne
- salaire selon compétence.

S'adresser au: 324, rue Ball Sherbrooke 563-1222 Demandez Mme Guay

MACHINISTE

Une compagnie en pleine expansion de la région de Sherbrooke recherche des machinistes pour combler un poste d'opérateur en contrôle numérique.

Les candidats(es) devront: Avoir un DEC en fabrication mécanique. Pouvoir opérer de la machinerie à contrôle numérique et manuelle (tour, milling, traceur, etc.). Avoir un minimum de 2 ans d'expérience en milieu industriel. Etre capable de travailler en équipe. Etre disponible à travailler sur des quarts de travail. Le salaire est à discuter. Faire parvenir votre curriculum vitae, avant le 9 octobre 1987, à:

Casier 70, La Tribune 1950, rue Roy Sherbrooke, Qué. J1K 2X8

PERSONNEL DEMANDE

Cadre et cuisiniers pour restaurant service rapide.

Se présenter au: Centre d'emploi du Canada 1650 King ouest, Sherbrooke demandez Denise Legendre

SEARS Requiert les services de TECHNICIENS EN ELECTRONIQUE

Ces postes temps partiel sont disponibles immédiatement pour ceux et celles qui ont les qualifications suivantes:

- Sérieux et d'apparence soignée.
- Expérience dans la réparation de — téléviseur — vidéo — système de son.

Plan de bénéfice, vacance, fond de pension, participation au profit, assurance-vie, assurance accident, escompte, et autres. Pour tout(e) candidat(e) intéressé(e), veuillez communiquer au service du Personnel pour rendez-vous à 563-9440, poste 251.

Assermentation du nouveau chef du FBI retardée

WASHINGTON (AFP) — Le nouveau chef du FBI, M. William Sessions, n'a pas pu prêter serment jeudi comme prévu, ayant dû être hospitalisé d'urgence à la suite d'un malaise dans l'avion qui le conduisait de San Antonio, Texas, à Washington.

Selon les premiers résultats des examens, le directeur du FBI souffre d'un ulcère à l'estomac, jusqu'ici non décelé et qui s'est déclaré pendant le voyage en avion.

La nomination de M. Sessions avait été confirmée à l'unanimité par le Sénat vendredi et le président Reagan devait participer jeudi à la cérémonie d'investiture. Selon des sources proches du FBI, celle-ci devrait être retardée de plusieurs semaines.

M. Sessions, 57 ans, était juge à San Antonio quand il a été choisi par le président Reagan pour remplacer M. William Webster, lui-même nommé à la tête de la CIA. C'est un sportif convaincu, qui a déjà escaladé partiellement l'Everest.



Le pape Jean-Paul II ouvre le Synode des évêques où il sera notamment question de la place des femmes dans l'Église.

Accusé du carnage de Daveluyville

Adolescent cité à son procès

par Maurice CLOUTIER

ARTHABASKA - L'adolescent de Daveluyville, qui est accusé du carnage commis dans un centre d'accueil privé de cette municipalité le 30 janvier dernier, a finalement été cité à son procès.

Une décision écrite en ce sens a été rendue au palais de justice d'Arthabaska hier par le juge André Bergeron du Tribunal de la jeunesse. Le procès a été fixé au 7 octobre prochain.

Le jeune homme fait face à une double accusation de meurtre et

trois accusations pour autant de tentatives de meurtre. Dans la soirée du 30 janvier dernier, Mmes Agathe Huot et Alma Arseneault ont été poignardées à mort tandis que Mme Annette Corbin, Mme Geraldine Dorion et son mari, Lionel, ont été blessés.

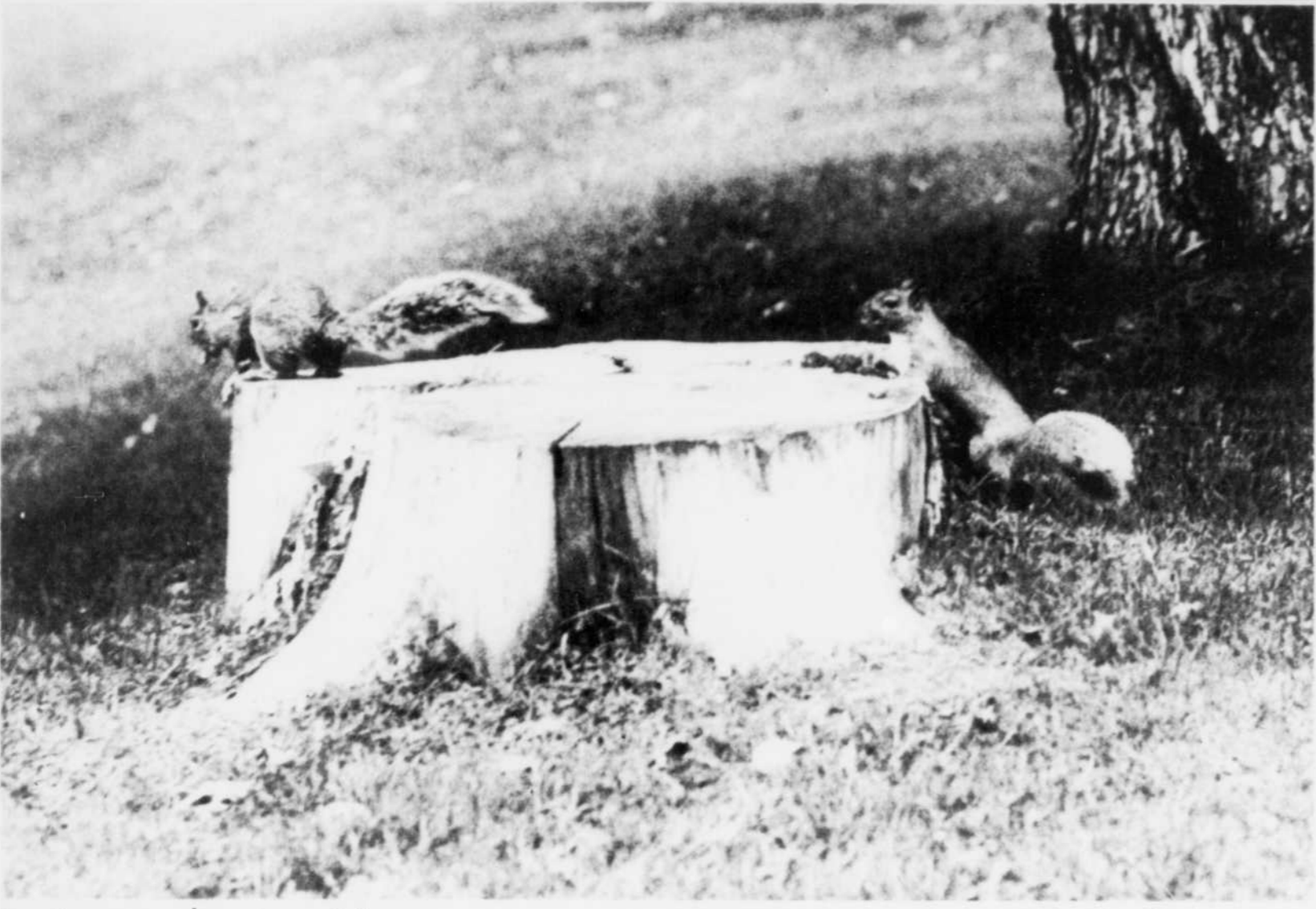
En instituant un procès, le juge a

rejeté le plaidoyer de culpabilité qu'avait enregistré le défendeur, Me Jean-Guy Provencher. Le procureur de la Couronne s'était opposé à ce plaidoyer, en alléguant que l'adolescent avait des problèmes psychiatriques sérieux au moment des événements et n'avait pas l'intention coupable. Me Provencher, lui, avait prétendu le contraire.

Les deux procureurs ont basé leur argumentation sur des passages de l'une ou l'autre des trois

évaluations psychiatriques effectuées sur l'adolescent. Incapable de trancher devant les contradictions des évaluations, le juge espère obtenir des éclaircissements des psychiatres lors du procès.

L'intérêt de la défense d'obtenir un verdict de culpabilité est que le jeune homme échappera d'une peine maximale de trois ans d'emprisonnement, s'il est reconnu coupable. Dans le cas contraire, il risque un long internement dans une institution psychiatrique.



Le temps des provisions

A l'approche de la saison froide, les écureuils deviennent très actifs pour amasser des provisions. Noix, noisettes, glands et noyaux de petits fruits prennent ainsi le chemin de cachettes se-

crètes dont l'emplacement n'est connu que de ces petits rongeurs.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Médecine nucléaire

Lavoie-Roux confirme l'engagement financier de Québec

THETFORD-MINES (PS) - Dans une lettre qu'elle vient de faire parvenir aux autorités de l'Hôpital général de l'Amiante, la ministre de la Santé et des Services sociaux, Thérèse Lavoie-Roux, confirme officiellement sa participation financière au projet d'implantation de la médecine nucléaire.

Et, tel que promis lors de sa visite en avril dernier, Mme Lavoie-Roux précise qu'elle a retenu un montant de 200.000 \$ pour défrayer une partie du coût d'achat des équipements et de l'installation. C'est la Fondation de l'Hôpital qui doit déboursier la différence. Or, cette implication régionale pourrait être supérieure à 200.000 \$ du fait que l'administration hospitalière songerait sérieusement à se doter d'une deuxième caméra.

En outre, la ministre précise que

le budget annuel de l'établissement sera majoré d'une somme de 150.000 \$ à compter de l'année financière 1988-89 pour les coûts d'opération de ce nouveau service. Quant aux frais d'aménagement de cet équipement, ils demeurent à être évalués lors de prochaines discussions entre les administrateurs de l'hôpital et des représentants du MSSS.

Les modifications nécessaires à l'implantation de ce nouveau service commanderaient des déboursés entre 150.000 \$ et 200.000 \$. Or, le député de Frontenac à l'Assemblée nationale, Roger Lefebvre, soutient que c'est le MSSS qui doit défrayer entièrement cette dépense. Et, à cet effet, il a déjà commencé des démarches auprès des autorités concernées.

Six gagnants du concours Ville fleurie à Drummondville

DRUMMONDVILLE (GP) - Six concurrents du concours Ville fleurie se sont mérités les grands honneurs du concours tenu cet été à Drummondville, parmi plus de 600 résidents et propriétaires d'entreprises.

Au chapitre des industries, c'est Usinage Drummond qui s'est mérité la palme. Pour les institutions, la Caisse populaire St-Joseph, angle St-Jean et St-Marcel, a rafilé le premier prix. Quant aux commerces,

le Salon Karina de la rue Lindsay gagne le premier prix.

Pour les particuliers, c'est le couple Michèle Lemay et Richard Perreault de la rue Lionel Groulx qui remporte la palme des propriétés de plus de 7000 pieds carrés. Pour les terrains de moins grande superficie, le premier prix va Yves Jacques de la rue Johnson. Finalement, pour les balcons fleuris, le prix est remis à Marie-Claire Turcotte.

District St-Georges: Bouffard veut poursuivre le travail amorcé en 83

THETFORD-MINES (PS) - Terminant un premier mandat à titre de conseiller du district électoral St-Georges à Thetford-Mines, Denis Bouffard se dit satisfait de l'expérience vécue au cours des quatre dernières années et entend poursuivre le travail amorcé en 1983.

L'échevin sortant de charge précise avoir travaillé en équipe, principalement à la relance économique de la ville et de la région. A cet effet, il signale l'acquisition de la bâtisse Bellevue, l'aménagement du complexe industriel et technologique ainsi que plusieurs dossiers ayant favorisé l'injection de capitaux majeurs dans la région, notamment le projet d'épuration des

eaux de la rivière Bécancour. Fort d'une expérience de quatre ans au sein de l'Office municipal d'habitation et du comité d'information et de deux ans au comité des loisirs et de la culture, M. Bouffard soutient qu'il possède un précieux bagage, qui lui permettra de mieux travailler pour les citoyens de tous les secteurs de la ville et ce, sans pour autant négliger ceux de son quartier.

A ce sujet, M. Bouffard affirme que le problème de pression d'eau pour les résidents des rues Lapierre et Lefebvre sera corrigé en 1988, tout comme les travaux d'infrastructures de la rue Dubé, entre Deschamps et St-Alphonse.

Vers un colloque socio-économique

par Pierre SÉVIGNY

THETFORD-MINES - C'est le 6 février prochain que se tiendra le colloque socio-économique de la région de Thetford-Mines, clôturant alors une démarche entreprise il y a maintenant un peu plus d'un an par le CLSC Frontenac.

Cet organisme avait fait parvenir une cinquantaine de questionnaires à autant d'intervenants du milieu, afin de connaître la perception de chacun au sujet de la situation prévalant dans la région. Une préoccupation quasi-unanime est ressortie de ce sondage, soit la nécessité d'une plus grande concertation.

Les démarches préliminaires en vue de la tenue d'un sommet se sont amorcées véritablement à l'automne 1986 et le Comité organisateur a maintenant arrêté les deux principaux objectifs de cette importante rencontre régionale: 1) permettre la concrétisation de propositions favorables au développement socio-économique de la région qui ont des incidences sur le développement de l'emploi et qui prennent en considération les besoins du milieu; 2) rechercher une

plus grande cohésion entre les intervenants du milieu dans les efforts qui sont faits pour favoriser le développement de la région.

Tables sectorielles

D'ici la fin du mois de décembre, une étape préparatoire à la tenue du colloque permettra à tous les intervenants intéressés de participer à des tables sectorielles couvrant tous les secteurs d'activités. Pour les fins du colloque, cinq tables ont été retenues: le secteur de l'agroforestier; le secteur manufacturier; le bloc commerces, finances, assurances, immobilier, services à l'entreprise; le bloc tourisme, hébergement, restauration, divertissement, loisirs; le bloc socio-communautaire, public, para-public,

santé, éducation. Les participants à ces tables sectorielles seront invités à identifier

collectivement les forces et les faiblesses de leur secteur, trouver des éléments de solution aux problèmes identifiés et rechercher des moyens de mettre davantage en valeur ou à contribution les forces et acquis dans le milieu, faire consensus sur des priorités de développement au sein de ce même secteur.



Fernand Daigle

C'est le comptable agréé Fernand Daigle de Thetford-Mines qui a accepté de présider les destinées du Colloque régional. Ce dernier fonde de sérieux espoirs quant à la réussite de cet événement, qui vise à susciter la concertation en vue de favoriser une meilleure prise en charge du milieu.

M. Daigle a précisé que la démarche collective n'avait pas pour but premier de préparer une longue liste de revendications qui seraient ensuite remises aux instances politiques. Pour lui, il s'agit plutôt d'un exercice qui tentera de classer les grandes priorités de développement régional.

Agrandissement de l'usine de traitement d'eau: dévoilement d'une plaque

DRUMMONDVILLE (RJ) - Accompagné du député de Drummond à l'Assemblée nationale Jean-Guy St-Roch et des maires Serge Ménard (Drummondville), Pierre Le maire (Grantham-Ouest), Jean Charpentier (St-Nicéphore) et Fernand Leclerc (Cantons Unis de Wendover et Simpson), le ministre de l'Environnement du Québec Clifford Lincoln a profité de son passage à Drummondville, pour procéder au dévoilement d'une plaque de bronze commémorant l'agrandissement de l'usine de traitement d'eau.

"L'agrandissement de cette usine représente l'intérêt des quatre conseils municipaux impliqués à mettre l'accent sur la qualité de l'environnement et l'amélioration constante de la qualité de vie de la population. Il s'agit d'une oeuvre positive et au gouvernement, nous souhaitons qu'elle serve d'exemple à des grands centres comme Montréal et Québec ainsi qu'à plusieurs autres villes au Québec," a déclaré le ministre Lincoln dans une courte allocution.

Il aura fallu à peine plus d'un an, soit de juin '85 à septembre '86 pour donner à la population de Drummondville et des trois autres municipalités partenaires, la possibilité de jouir d'une eau limpide et d'excellente qualité, à pour sa part repris le maire de Drummondville, M. Serge Ménard.

"Ces travaux d'agrandissement réalisés au coût de 5 millions \$, permettant de moderniser entièrement notre usine, ont comblé le double objectif de la qualité et de la quantité," devait-il ajouter.

L'agrandissement réalisé l'année dernière était effectivement la cinquième transformation que subissait l'usine de traitement d'eau de Drummondville. Construite en 1926 pour répondre à une clientèle d'environ 5.500 personnes, elle peut aujourd'hui, avec sa capacité de 16 millions de gallons d'eau, accommoder une population sans cesse grandissante de plus de 50.000 personnes.

Restaurant Luxembourg vendu

DRUMMONDVILLE (GP) - Le restaurant le plus huppé de Drummondville, le Luxembourg du boulevard St-Joseph, vient d'être vendu.

L'acquéreur est M. Guy Cloutier, qui possède déjà le restaurant du Motel Universel et le Faubourg des Forges.

Celui qui présidera aux cuisines du Luxembourg est nul autre que M. Daniel Mallet, un chef français considéré dans son pays d'origine comme l'un des meilleurs pour les fruits de la mer. Le profil de carrière de M. Mallet est d'ailleurs particulier: propriétaire d'un res-

taurant en Vendée, il est venu donner des cours l'an dernier à Drummondville dans le cadre des échanges avec La Roche sur Yon, aux étudiants adultes du secteur professionnel de la Polyvalente Marie-Rivier. Le pays lui a plu: il a vendu son établissement en France et, après plusieurs mois de démarches, a obtenu toutes les autorisations pour commencer à pratiquer son art à Drummondville cette semaine. Recruté par M. Cloutier, M. Mallet constituera, selon le propriétaire, l'élément le plus important du nouveau Luxembourg.

Conflit à l'Hôtel-Dieu

Des hypothèses de solution

par Maurice CLOUTIER

ARTHABASKA - Des hypothèses de solution du conflit entre les médecins et la direction de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska sont avancées depuis hier par les intervenants externes du comité de crise.

C'est ce qu'ont déclaré tour à tour le président du conseil d'administration, Me Claude Aubert, et le président du Conseil des médecins et dentistes de l'hôpital, le Dr Jean-Luc Bédit.

Les deux hommes ont admis avoir fait part des éléments essentiels, qui pourraient conduire à un compromis. Mais aucune proposition ferme n'était sur la table hier après-midi. Le Dr Bédit, pour la première fois, n'a pas réaffirmé que le départ de la directrice générale, Soeur Claire Perreault, est nécessaire.

Si une entente quelconque intervient dans les prochaines heures ou les prochains jours, il est clair que celle-ci devra être soumise au conseil d'administration et à l'ensemble des médecins, pour approbation.

Evasif

Poli, il répond de façon très évasive à toutes les questions. Il prétend chercher à éviter toute déclaration qui pourrait nuire à son travail. Il reconnaît que le dossier est très délicat et d'une rare gravité.

Malgré tout, il affiche un certain optimisme quant au règlement du conflit.

Choqués par les mesures du dernier plan de compression budgétaire, les médecins dénoncent l'absence de consultation avant l'application de ces mesures et le manque chronique de communication entre la direction et les médecins. Ils réclament donc le départ de Soeur Claire.

A bout de patience, 98 pour cent des membres du Conseil des médecins et dentistes de l'hôpital ont démissionné. Leur démission sera effective le 4 novembre.

Un blitz

Les deux intervenants externes au sein du comité de crise, le directeur général de l'Hôpital Ste-Justine de Montréal, Richard L'Ecuyer, et le Dr Pierre Rollin, sont véritablement engagés dans un blitz de négociation avec les parties.

"Il n'existe pas de problème sans solution", assure M. L'Ecuyer, malgré les positions très opposées des parties. Prudent, il ajoute qu'il ne fera aucune déclaration publique sur d'éventuelles recommandations ou propositions aux parties.

"Il s'agira d'un rapport interne pour aider les parties à trouver une solution. Mon rôle, note M. L'Ecuyer, n'est pas d'éclairer la population sur la situation. Ce rôle la revient davantage aux parties impliquées."

Soeur Claire

De retour au travail depuis quelques jours déjà, Soeur Claire Perreault a refusé d'accorder la moindre entrevue au sujet du conflit. Elle dit se conformer à une demande en ce sens du conseil d'administration.

Néanmoins, elle note fièrement que l'établissement se dirige vers l'équilibre budgétaire exigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le 31 décembre.

Or, le conflit avec les médecins a dégénéré avec la mise en application au printemps du tout dernier plan d'équilibre budgétaire, qui prévoit la récupération d'environ 1,5 million \$ d'ici le 31 décembre.

NDLR - En raison de difficultés techniques majeures, LA TRIBUNE a été, hier et avant-hier, dans l'impossibilité de publier plusieurs nouvelles en provenance des bureaux régionaux de Drummondville, Victoriaville et Thetford-Mines. Nous consacrons donc aujourd'hui deux pages entières sur l'information en provenance de ces territoires desservis par LA TRIBUNE. Nous nous excusons de ces contretemps auprès de nos fidèles lecteurs.

Bois-Francs ...en bref

Congrès à Victoriaville

VICTORIAVILLE - Le Regroupement des sociétés d'initiative et de développement d'une artère commerciale (SIDAC) du Québec tiennent leur congrès annuel à Victoriaville jusqu'au 3 octobre. Environ 160 délégués sont présents. Cet

te décision a été prise lors du dernier congrès. Le directeur de la SIDAC du centre-ville de Victoriaville, M. François Bastien, a été reconduit au poste de secrétaire du Regroupement des SIDAC.

Bateau incendié

PRINCEVILLE - Un bateau, d'un valeur de 25.000\$, a été détruit par le feu dans la cour de la compagnie de bateaux Espadon, à Princeville. Le feu, apparemment d'o-

rigine criminelle, aurait pu être allumé par des enfants. Les pompiers de Princeville ont dû intervenir. Une enquête a été ouverte pour découvrir la cause de l'incendie.

Gain de la CSD

LAURIERVILLE - La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a finalement remporté le vote d'allégeance syndicale qui a eu lieu au sein des 130 syndiqués de la compagnie Pantalons Star de Laurierville.

Auparavant, cossyndiqué étaient représentés par le Syndicat des travailleurs amalgamés du vêtement et du textile. Déjà, la CSD est à la tâche pour préparer un projet de convention collective.

90,000 \$ pour Davtec

DAVELUYVILLE - Les Equipements sportifs Davtec, à Daveluyville, qui ont relancé la fabrication de bâtons de hockey Vic, viennent de recevoir une aide de 90.000 \$ du ministère de l'Expansion industrielle régionale (MEIR).

Cette entreprise est née des centres de la compagnie Bâtons de hockey Victoriaville, qui a détruite lors d'un violent incendie le 5 janvier 1987. Déjà une vingtaine de travailleurs sont à l'oeuvre. L'investissement requis par la relance est de 360.000 \$.

Aide de 64,000 \$

VICTORIAVILLE - Une subvention de 64.000 \$ du Programme de développement industriel régional (PIDR) est consentie à l'entreprise Menuiserie Rive-sud de Victoriaville.

le, pour augmenter la productivité et la production. L'investissement de ce fabricant d'armoires devrait créer trois emplois.

Causerie de Marcel Masse

PLESSISVILLE - La Caisse populaire de Plessisville organise un grand souper-causerie, poursuivra la Semaine Desjardins dans la région. Les conférenciers seront le ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources et député de Fron-

tenac Marcel Masse ainsi que le président et chef des opérations de la Caisse centrale Desjardins, Georges Lafond. L'activité se déroulera le 14 octobre, à compter de 17h30, à la Salle St-Louis.

Lutte pour le poste de maire à Drummondville

Serge Ménard accuse Francine Ruest-Jutras de négativisme

par Gérald PRINCE

DRUMMONDVILLE — Le maire Serge Ménard, en conférence de nouvelles, est tombé à bras raccourcis sur son adversaire à la mairie, Mme Francine Ruest-Jutras, l'accusant de dénigrer systématiquement ce qui s'est fait à Drummondville depuis quatre ans et de démontrer un négativisme enfantin dans ses propos.

M. Ménard demande à son adversaire "d'arrêter de charrier, parce que cela ne fait que démontrer son incapacité de comprendre le détail d'un budget municipal".

Il s'en est pris surtout aux affirmations de Mme Jutras sur les finances publiques. De l'avis du maire, la dette de Drummondville se compare avantageusement à celle des autres municipalités de taille similaire et il met en garde une partie de la population qui serait tentée de croire le discours qu'il a

qualifié de malicieux, biaisé et tendancieux de la candidate à la mairie.

M. Ménard a déposé les résultats d'une étude effectuée par la firme CBRS sur les finances de 13 villes du Québec. Drummondville se classe 4^{ème} quant à la plus basse dette par capita, après Trois-Rivières, Alma et Terrebonne. Selon ce document, la dette par capita s'élevait à 1161 \$ au 31 décembre 1986 pour une population de 36,100 personnes. La moyenne des 13 villes

est de 1237 \$ per capita.

Hausse de la dette

Quant à la hausse de la dette, elle se situe à 18 pour cent pour les trois dernières années, alors que la moyenne des 12 autres villes est de 20 pour cent. Trois autres villes du groupe ont une meilleure performance: Granby (10 pour cent), Dollard-des-Ormeaux (13) et St-Jean-sur-Richelieu (17).

En ce qui concerne le montant total de la dette (41,9 millions \$ au 31 décembre 86), le maire signale que trois villes du groupe ont une dette beaucoup plus élevée avec une population comparable: St-Hyacinthe (64 millions \$), Granby (55 millions \$) et St-Jean (49 millions \$).

M. Ménard rappelle que, pendant son mandat, quatre projets ont augmenté la dette: l'assainissement des eaux, les deux revêtements, le centre culturel et l'usine de traitement d'eau. Personne n'a voté contre ces augmentations, dit M. Ménard, pas même Mme Jutras qui semble avoir jugé ces services essentiels, puisque certains étaient inclus dans son programme de 1983.

Avec une augmentation annuelle de 6 pour cent par année, assure M. Ménard, le niveau d'endettement demeure raisonnable. Le maire soutient que la campagne électorale devait se dérouler dans le respect de l'intelligence des citoyens, comme mentionné par Mme Jutras elle-même. "Pourquoi alors tant de chiffres en l'air, d'amertume, de frustrations?"

Réévaluation de la carte des écoles à la C.S. de Thetford-Mines

THETFORD-MINES — Parce que les données des principaux paramètres ont évolué sensiblement au cours des derniers mois, les dirigeants de la Commission scolaire de Thetford-Mines ont décidé de procéder à une réévaluation des informations pertinentes au dossier de la carte des écoles.

Au mois de mars 1986, à la suite d'une période de consultation orageuse, les commissaires avaient adopté un plan quinquennal prenant un moratoire de deux ans, quant à la fermeture ou la réouverture d'écoles, avant d'envisager la possibilité d'en fermer trois pour en rouvrir une.

Mais, depuis l'adoption de cette politique de cinq ans, la situation a considérablement changé, notamment au niveau de l'évolution de la clientèle scolaire, de la situation financière de la commission scolaire et aussi de l'utilisation des surfaces de plancher.

D'une part, les prévisions relatives à une baisse d'environ 400 élèves au cours de la période de cinq ans devront être sérieusement réévaluées au regard de l'expérience de la présente année académique.

Ainsi, les dirigeants prévoient une perte de l'ordre de 160 élèves pour 1987-88, alors qu'elle se situe actuellement à un peu moins de 70 enfants. D'autre part, la commission scolaire a réussi à améliorer sa performance financière, surtout depuis le règlement du déficit de la défunte commission scolaire régionale. Enfin, l'utilisation des surfaces de plancher s'est resserrée, avec la relocalisation du centre administratif à l'intérieur de la polyvalente et la fermeture du Pavillon secondaire pratique. Le directeur général de la CSTM, Yvon Mailleur, a donc été mandaté pour réévaluer l'ensemble du dossier.

Il appert que les dirigeants scolaires s'appuieront encore sur deux importants principes pour arrêter leur décision, soit le maintien de la dernière école de quartier et l'abandon de l'idée d'organiser des écoles de cycle.

L'actuel plan quinquennal prévoit la fermeture de l'école St-Jean-Baptiste à Robertsonville en 1988-89 et la réouverture de l'école Ste-Thérèse, si le nombre d'enfants du secteur le justifie. Il y aurait aussi la fermeture de l'une des deux écoles primaires du secteur St-Alphonse. Et, en 1990-91, une autre école serait touchée entre St-Gabriel, Curé-D'Auteuil et St-Noël.

A Drummondville

Le bureau d'Emploi Canada ne fermera pas, estime Guilbault

par Gérald PRINCE
DRUMMONDVILLE — Le bureau de district d'Emploi Canada de Drummondville ne fermera pas comme tel, mais pourrait subir quelques transformations.

C'est l'assurance donnée à LA TRIBUNE par le député fédéral Jean-Guy Guilbault, assurance qu'il venait d'obtenir du chef de cabinet du ministre d'Emploi et Immigration, Benoît Bouchard.

Selon les informations obtenues par M. Guilbault, le bureau actuel ne peut pas conserver le statu quo, parce que la structure est trop lourde. C'est possible que des changements surviennent quand même dans les affectations de postes.

M. Guilbault, qui doit rencontrer les 30 syndiqués concernés, estime qu'il s'agit là d'une bonne nouvelle à leur annoncer.

Pendant ce temps, les 30 employés syndiqués d'Emploi Canada ont formé un comité d'action dont le mandat est de s'opposer par tous les moyens légaux au projet de fermeture du bureau de district de Drummondville et de veiller à ce que, si des changements viennent à s'opérer, ils comprennent le moins de perturbations possibles.

Dans une rencontre syndicale passablement animée, les employés ont soutenu que la fermeture du bureau de Drummondville signifie pour eux à toutes fins pratiques le chômage, le bien-être social ou l'obligation de déménager n'importe où au Québec.

Dans ce dernier cas, les employés seraient incorporés aux centres locaux d'Emploi Canada, ce qui amènerait des perturbations dans le personnel. Pour les employés de Drummondville, la situation risque de devenir très difficile chez les employés actuels des Cen-

tres d'Emploi Canada, si le ministère met son plan à exécution.

Arguments

Le comité d'action table sur divers arguments pour faire avorter le projet. Lorsque le bureau de Drummondville a été formé en 1975, il signifiait pour le ministère d'importantes économies.

Les employés ne croient pas que fermer le bureau de district amènerait d'autres économies, au contraire. De plus, c'est impossible, à leur avis, qu'on retrouve une diminution de personnel, comme le prétend Emploi Canada. Ce sera plutôt une augmentation: des frais de déménagement et de relocalisation devront être absorbés par le ministère, frais que le comité d'action estime à au moins 20,000 \$ par employé relocalisé.

Il y a plus: les employés qui se sont installés à Drummondville font

maintenant partie d'un contexte social qu'ils ne veulent pas du tout laisser détruire. "On ne laisse pas partir 30 emplois de Drummondville sans se battre, non pas contre un ou des individus, mais contre la machine gouvernementale."

Le spectre du déménagement par le gouvernement du Québec du ministère des pêcheries à Gaspé, il y a de cela plusieurs années, a été évoqué.

Pour les 30 employés de Drummondville, tout sera mis en oeuvre pour contrecarrer ce qui a été désigné comme "une réforme improvisée", sans réelle utilité. Ils envisagent de sensibiliser d'autres syndicats, les autorités de la région de Drummondville et la population en général à leur opposition.

Le comité d'action est formé de Claire Dumas, présidente, et de Richard Mercier, Gilles Tremblay et Louis Bettez.

Un directeur d'école poursuit une femme pour diffamation

DRUMMONDVILLE (GP) — Un directeur d'école de la région de Drummondville vient de déposer une poursuite en diffamation de 25,000 \$ contre une femme de son entourage.

L'éducateur soutient dans sa poursuite, déposée en Cour supérieure, que la femme propage des calomnies et salit sa réputation, cela depuis janvier dernier.

Dans ses allégués, le directeur mentionne que la défenderesse propage dans son milieu qu'il est homosexuel, ce qu'il nie catégoriquement. Il s'agit d'une accusa-

tion fautive, injuste et malhonnête, renchérit-il.

Le directeur pense que cette situation provient du fait que la défenderesse est l'épouse d'un de ses amis. "Ce qu'elle imagine, dit le directeur, elle croit que c'est une réalité".

Pour avoir terni sa réputation, le directeur réclame 20,000 \$ et pour atteinte à la charte des droits et libertés, 5,000 \$.

La cause a été inscrite en Cour supérieure du district de Drummondville et sera entendue à une date non précisée.



(Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

Lourdement endommagée

La résidence familiale de M. Jean-Yves Croteau, du Rang 11, à St-Christophe-d'Arthabaska, a été lourdement endommagée dans un incendie qui est survenu dans la nuit de mardi à mercredi. Au lit, M. Croteau a senti de la fumée. Immédiatement, il a appelé les pompiers et a réveillé les enfants, pour les évacuer. Le détec-

teur de fumée était hors d'usage, ce qui aurait pu avoir de lourdes conséquences. Le feu aurait pris naissance dans la remise juste à l'arrière de la maison. Les pompiers de Victoriaville cherchent toujours la cause du sinistre.

22 employés de bureau en grève

Réfrigérateurs Foster: la question des salaires demeure le seul point en litige

DRUMMONDVILLE (RJ) — La question salariale est le seul point en litige qui a provoqué une grève des employés de bureau de la compagnie Réfrigérateurs Foster entreprise en tout début de semaine.

Les quelque 22 employés, syndiqués depuis 1983 au local 931 de Teamsters avaient voté à 75 pour cent vendredi dernier en faveur de ce moyen de pression dans le but d'obtenir une nouvelle convention collective d'une durée de trois ans, la dernière étant échue depuis le 1^{er} septembre.

Les syndiqués, qui oeuvrent dans différents secteurs, ne désirent rien de moins que la parité salariale avec la centaine de travailleurs de l'usine.

"Cette parité, elle équivaut à une augmentation de 20 \$ par semaine pour la première année du contrat, et le coût de la vie plus un demi pour cent pour chacune des deux suivantes," explique le porte-parole syndical, Daniel Dionne.

"Mais, poursuit-il, la compagnie soutient que les employés de bureau ne méritent pas tous la même augmentation. Pourtant, avec nos

demandes, une dizaine d'employés sortiraient perdants mais ils sont prêts à le faire pour soutenir leurs confrères et consœurs de travail. En un mot, nous désirons la parité avec les employés de l'usine principalement sur la clause touchant l'inflation qu'ils ont obtenue lors de la signature de leur dernier contrat."

M. Dionne a ajouté que sept employés du groupe ont aussi choisi de ne pas toucher leur prestations de grève hebdomadaires de 45 \$ pendant les quatre premières semaines afin d'en faire bénéficier leurs col-

lègues qui en auront davantage besoin.

"C'est un autre geste qui démontre la solidarité qui existe dans le groupe," dit-il.

Selon le représentant syndical, aucune nouvelle séance de négociation n'est prévue dans les jours qui viennent, mais il croit que le conflit ne s'éternisera pas bien longtemps.

"Malgré des menaces de congédiement proférées par M. Blais (le directeur gérant), nous demeurons optimistes. Nous sommes convaincus que ça va se régler rapidement," conclut-il.

Saint-Germain pourra dorénavant développer son parc industriel

par Richard JEAN
ST-GERMAIN — Après une longue bataille qui a duré une dizaine d'années, la paroisse de Saint-Germain peut aujourd'hui crier victoire. Elle peut maintenant développer son parc industriel en bordure de la route 20.

Le projet d'implantation d'un parc industriel à Saint-Germain ne date pas d'hier puisqu'il figurait déjà dans le plan de zonage de la municipalité en 1977, a rappelé le maire de cette localité, Germain Bélanger.

Mais les embûches ont été nombreuses au cours des années qui suivirent et la toute première fut sans doute la plus difficile à traverser. En 1978, la loi 90 faisait en effet de Saint-Germain un territoire entièrement zoné agricole.

"Il va sans dire que cette loi a soulevé des protestations mais nous étions décidés à arriver à nos fins. En collaboration avec le village, l'amélioration du système d'égout et d'aqueduc au rond-point de la transcanadienne a grandement aidé à faire progresser le dossier. Puis, nous avons ensuite dû faire face à la loi 125 avant de pouvoir finale-

ment obtenir gain de cause auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour le dézonage des terrains nécessaires au développement du parc industriel," a remémoré M. Bélanger.

Avantages

M. Bélanger a ensuite dressé une liste d'avantages qu'offre le nouveau parc industriel aux futurs investisseurs.

Il a notamment fait état de l'assurance d'un approvisionnement en eau de qualité et d'un réseau d'égout favorable au développement, d'un service de pompiers adéquat et d'un niveau de taxation que l'on retrouve nulle par ailleurs.

Le parc industriel, situé à l'intersection de la route 122 et de l'autoroute 20, jouit d'une superficie de 430 acres de terrain, dont seulement 55 sont actuellement occupés. La longueur totale des terrains frontaux à l'autoroute 20 couvrent une distance de quatre milles sur une profondeur de 800 pieds.

"Reste maintenant à publiciser notre site et à en faire la promotion auprès des industriels," a conclu M. Bélanger.

Parc des Voltigeurs

Wendover et Simpson tiennent à leurs droits

DRUMMONDVILLE (RJ) — Les autorités municipales de Wendover et Simpson n'accepteront jamais de laisser sortir le Parc des Voltigeurs de leur territoire.

C'est ce qu'ont précisé hier le maire Fernand Leclerc et le conseiller André Paquin lors d'une courte conférence de presse visant à faire le point sur la possibilité de voir le gouvernement du Québec céder le parc à la Ville de Drummondville pour la somme d'un dollar, tel que l'a laissé entendre la semaine dernière le premier ministre Robert Bourassa lors de son passage à Drummondville.

Le conseiller Paquin a d'abord rappelé que le premier ministre avait précédemment déclaré que l'acquisition du Parc des Voltigeurs était conditionnelle à ce qu'il y ait une entente inter-municipale entre Drummondville et Wendover et Simpson et c'est ce qu'il s'engage à défendre.

"En ce qui nous concerne, cette vente ne peut être reconnue officiellement parce que cette entente

n'a pas encore été déterminée. Ce que nous voulons, c'est faire respecter nos droits," a commenté M. Paquin, tout en ajoutant que le Parc des Voltigeurs rapporte annuellement un montant de 35,000 \$ à la municipalité de Wendover et Simpson et ce sous forme de diverses compensations financières.

MM. Leclerc et Paquin ont par ailleurs insisté pour dire que cette précision ne vise pas à nuire aux éventuelles négociations avec la Ville de Drummondville, mais plutôt de faire connaître honnêtement et sans détour leur position dans ce dossier.

"Etant donné que nous entretenons de bonnes relations avec la Ville de Drummondville, nous sommes assurés que l'on trouvera un terrain d'entente qui donnera satisfaction aux deux parties," ont-ils conclu.

Aucune nouvelle rencontre n'est cependant prévue entre les deux municipalités puisqu'elles sont toutes deux en période électorale. Les deux nouveaux conseils municipaux auront donc à reprendre le débat après les élections.

Son gouvernement devra porter l'entière responsabilité des erreurs médicales commises par des médecins résidents et internes, accablés par l'épuisement.



Robert Bourassa
Premier ministre du Québec

La santé n'est pas sa priorité.

Dans les hôpitaux universitaires, les médecins résidents et internes du Québec sont astreints à des horaires inhumains. En effet, le gouvernement les oblige à travailler jusqu'à 32 heures d'affilée et à faire des semaines de 80 à 100 heures. Cette pratique affecte leurs réflexes et leur jugement.



Non seulement cette surcharge de travail est-elle dangereuse pour les médecins résidents et internes, mais elle représente un risque évident pour la clientèle des hôpitaux.

Ici, le gouvernement du Québec oblige encore les médecins résidents et internes à effectuer plusieurs fois par semaine des périodes de travail d'au moins 24 heures sans dormir.

C'est seulement après le décès injustifiable d'une jeune personne de 18 ans que les politiciens de l'État de New York ont réagi aux horaires dangereux des médecins résidents et internes.



M. Bourassa, qu'attendez-vous pour agir?

Qui se préoccupe de la protection des patients?

La Fédération des médecins résidents et internes du Québec demande, entre autres, au gouvernement la mise en place d'un mécanisme pour contrer les abus et le non-respect des horaires de garde.

La FMRIQ a déjà fait des concessions majeures quant à la question de la rémunération. Mais ce qui est en jeu actuellement, c'est la qualité de vie des professionnels et la qualité des soins que la population reçoit.

Il y va de l'intérêt de tous!

Voici quelques-uns des hôpitaux où les médecins résidents et internes travaillent jusqu'à 100 heures par semaine:

- Hôpital Ste-Justine
- Hôpital du Sacré-Coeur
- Hôpital Notre-Dame
- Hôpital Général de Montréal
- Hôpital Reine-Élizabeth
- Centre hospitalier universitaire de Laval
- Hôpital Christ-Roi
- Hôpital Laval
- Hôtel-Dieu de Québec
- Hôpital du Saint-Sacrement
- Hôpital St-Vincent-de-Paul
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- Hôpital St-Luc
- Hôtel-Dieu de Montréal
- Hôpital Général Juif
- Hôpital Royal Victoria
- Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke
- Hôpital de l'Enfant-Jésus
- Hôpital St-François d'Assise
- Hôtel-Dieu de Lévis
- Hôtel-Dieu de Sherbrooke
- Hôpital de Sherbrooke

FMRIQ

Fédération des médecins résidents
et internes du Québec

la tribune de tout... et de tous...

La vie dans les Cantons



Pour le 1er dîner mensuel des fonctionnaires retraités du Québec, plusieurs bénévoles se sont chargées des appels téléphoniques. De gauche à droite, Mmes Jeanne d'Arc

Rainville, Alberta Barton, Lucienne Lainé, Thérèse Proulx, Simonne Breault, Thérèse Pichette.

Dîner mensuel des fonctionnaires retraités

A l'occasion du 1er dîner mensuel des fonctionnaires retraités du Québec, plusieurs personnalités ont célébré le 20e anniversaire de l'association, au motel La Réserve, à Sherbrooke. Dans l'ordre habituel, MM. Claude Bell, Gérard Bessette, Mme Lucille Morin, MM. Florian Leblanc, Henri Thibault, Cyrille Tousignant et Léopold Pichette.

Ephémérides

C'est le vendredi 2 octobre 1987, 275ème jour de l'année. Fêtes à souhaiter: Les Saints Anges Gardiens, Léger (évêque d'Autun, mort en 679). Anniversaires historiques: 1986 — Rajiv Gandhi, chef du gouvernement indien, échappe à un attentat. 1985 — L'acteur américain Rock Hudson succombe au SIDA, à Los Angeles.

1979 — Discours de Jean-Paul II devant l'Assemblée générale des Nations-Unies. 1975 — Margaret Trudeau, épouse du premier ministre canadien, donne naissance à leur troisième fils. 1963 — Coup d'État au Honduras. 1940 — Le bateau Empress of Britain, qui évacue des orphelins de guerre vers le Canada, est coulé.

1924 — La Société des Nations adopte le protocole de Genève sur le règlement pacifique des conflits internationaux. 1900 — Sir Wilfrid Laurier pose la première pierre du premier pilier du projet initial du pont de Québec. 1887 — Un esturgeon de 12 pieds, pesant 822 livres, est capturé dans le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique. 1870 — Rome devient la capitale de l'Italie. Ils sont nés un 2 octobre: Le Mahatma Gandhi, homme d'État indien (1869-1948). Paul von Hindenburg, militaire et homme d'état allemand (1847-1934). Groucho Marx, comédien américain (1895-1977). L'écrivain anglais Graham Greene (1904). Le solliciteur-général James Kelleher (1936).

La Tribune salue



Pierre Rouleau, vice-président du secteur commerces & industries (dons corporatifs) pour la campagne de souscription 1987 de Centraide Estrie.

PENSÉE DU JOUR:

Une vie sans fête est une longue route sans hôtellerie. (Democrite)

Notes d'histoire

Né à St-Félix-de-Kingsey en 1918, il a fait ses études primaires dans cette localité et ses études secondaires à Drummondville. Il a ajouté à son bagage de connaissances en faisant des études en administration. Il a, pendant plusieurs années, été représentant régional d'une compagnie pétrolière et il a ouvert un restaurant à St-Germain-de-Grantham. Il a trouvé, à travers ses multiples occupations, le temps de servir durant trois ans dans les forces armées canadiennes. Elu membre du conseil de ville de Drummondville en 1950, ce n'est qu'en 1983 qu'il a tourné le dos à la scène politique municipale. Au cours des nombreux mandats que lui ont accordés ses commettants, il a donné priorité au développement du quartier ouest de Drummondville et aux loisirs.

Réponse à la question de jeudi: Duncan Bruce.

Bizarreries

• Crise de nerfs coûteuse

PERIGUEUX (AP) - La chaleur lourde et beaucoup d'électricité dans l'air ont poussé un agriculteur à se dévouer sur une botte de paille avec un briquet, causant au bout du compte un demi-million de francs lourds de dégâts, soit environ \$100,000.

La chaleur orageuse avait incité un agriculteur de Terrason (Dordogne), M. Albert Henry, âgé de 56 ans, à boire un peu plus que de raison, sinon que de coutume, pour combattre la déshydratation. Aux environs de minuit, en proie à une crise de nerfs, il mit le feu à une botte de paille se trouvant dans sa grange. L'incendie qui s'est ensuivi a complètement détruit le bâtiment et en grande partie la maison mitoyenne. Cette ruineuse crise de nerfs se solde par 100,000 \$ de dégâts.

Carnet communautaire

Souper paroissial au profit de l'Église Notre-Dame du Rosaire de Sawyerville, le samedi 3 octobre, à compter de 16 heures. Au menu: dinde, tourtières maison, tartes maison, etc. Il y aura soirée avec l'orchestre de la famille Côté.

— O — Super marché aux puces les 3 et 4 octobre, de 9 à 17 heures, au sous-sol de l'église Kingscroft, au profit de la fabrique paroissiale. Vente de pâtisseries, de légumes, de vêtements...

Soyez juge

Par Me André Collard

Accident de bateau

en collaboration avec Me MICHELINE PLANTE Lors d'une excursion en bateau, un passager tombe à l'eau et grièvement blessé. Peut-il poursuivre le conducteur de ce bateau?

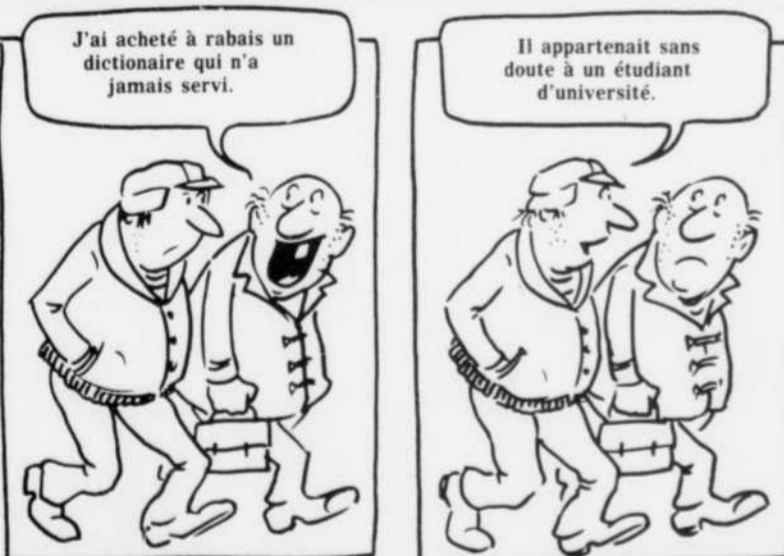
FAITS: Les faits soumis au tribunal sont les suivants: Le bateau à moteur hors-bord navigue sur un lac houleux en raison des vents violents. C'est alors que le conducteur du bateau, pour éviter le choc d'une grosse vague, accélère subitement. Sous le choc, le passager qui était assis sur la proue du bateau est projeté à l'eau vers l'avant du bateau et passe dessous. L'hélice le coupe profondément lui causant de graves blessures. Le passager intente une action en dommages-intérêts contre le conducteur du bateau.

QUESTION: La responsabilité du conducteur est-elle engagée?

DÉCISION: L'action est accueillie en partie.

MOTIFS: La responsabilité du conducteur est retenue pour le tiers des dommages car il a commis une faute en permettant au passager de s'asseoir sur la proue du bateau alors qu'il était prévisible qu'en raison du vent, des vagues et de la vitesse, il pouvait tomber. Cette négligence vis-à-vis la sécurité du passager engage sa responsabilité. De plus, le conducteur a manqué de diligence en accélérant aussi soudainement et sans avertissement. Toutefois, le passager assume les 2/3 des dommages puisqu'il a commis une faute en allant de son propre chef s'asseoir à un endroit dangereux, ce qui signifie qu'il acceptait dans les circonstances de courir un risque anormal et d'en supporter les conséquences.

Pour obtenir copie de ce jugement, veuillez en faire la demande à: AIDE JURIDIQUE a/s: Denise Bachand 225, rue King ouest, bur. 234 Sherbrooke (Québec) J1H 1P8



MANUFACTURIER DE STORES



MAGASIN A ESCOMPTES

Pourquoi payer plus cher? Nous fabriquons nos stores avec des produits de base de PREMIÈRE QUALITÉ

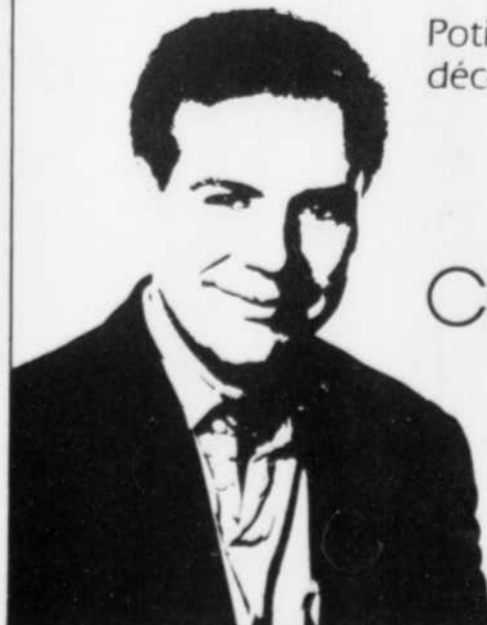
Ex.: 75 x 84 P.V.C.	59.95\$
75 x 84 Tissu	99.95\$
Horiz.: 30 x 48 alum.	49.95\$

Nous fabriquons nos stores (pas d'intermédiaire)

ATELIER DU STORE inc.

133, rue Alexandre, Sherbrooke — 562-2109

ROBERT JEAN EN LIBERTÉ dès 18h00



Potins, humour, découvertes, musique

CHLT RADIO 63

PROCHAIN Bingo dans la tribune

LE 3 OCTOBRE 1987

la tribune vivre en 87

Le comité féminin de la SSJB fête ses 40 ans "Ce sont les femmes qui ont remonté la Société"

... estime la 1ère présidente, Mme Georges Delisles

SHERBROOKE (NR) — "A la fondation du comité féminin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, les femmes n'étaient pas bien acceptées dans le mouvement. Nous n'avions même pas le droit de voter."

La première présidente du comité féminin de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB), Mme Georges Delisles, se rappelle avec nostalgie les débuts du comité. Cette année, la section féminine célèbre son 40ième anniversaire.

Agée de 86 ans, Mme Delisles est consciente du changement significatif de la fondation depuis 40 ans. "A l'époque, les femmes se recontraient pour jaser, pour s'amuser. Nous n'avions pas de sujets de conversations comme aujourd'hui. Les réunions étaient moins bien structurées", raconte la présidente, qui est demeurée à ce poste pendant un an.

"Les hommes ne nous supportaient pas dans nos actions, mais il est évident que ce sont les femmes qui ont remonté la société, qui lui ont donné un nouvel essor", ajoute la vieille dame, dont les souvenirs sont très clairs.

"C'est une expérience dont je suis fière. J'ai pu connaître plusieurs personnes charmantes. Cependant, le rôle de présidente exigeait beaucoup; je devais visiter les personnes responsables de chacun des secteurs de la SSJB et je ne possédais pas de voiture. C'était très compliqué! D'ailleurs, cette difficulté de transport fut l'une des raisons pour laquelle je ne suis pas demeurée au poste de présidente. J'ai cependant oeuvré à titre de trésorière pendant plusieurs années."

"Je me souviens de la première réunion à laquelle j'ai assistée. Je n'étais pas membre de la SSJB que déjà, j'étais nommée directrice d'un comité. Les amies qui m'ont proposé de participer à la réunion ont bien pris garde de me dire que c'était le soir des élections. Ensuite, lorsque le comité féminin fut formé, je fus nommée présidente."

comité féminin, Ghislaine Martin.

Les objectifs de ce comité sont, entre autres, de promouvoir la culture française et de favoriser le sens familial, social et culturel. Par des activités telles l'étude des résolutions, la représentation auprès du gouvernement, la participation aux congrès et aux séminaires de la SSJB, les membres du comité féminin espèrent atteindre ces objectifs.

Lors du dernier séminaire, les quatre Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec se sont réunies sous le thème "Les sociétés patriotiques peuvent-elles travailler ensemble?"

Les membres des SSJB de Sherbrooke, Valleyfield, La Pocatière et Québec ont donc discuté de cette possibilité, le 26 et 27 septembre dernier, à La Pocatière.

L'anniversaire du comité féminin de la SSJB de Sherbrooke sera célébré le 25 octobre prochain. "C'est une journée très importante car les membres éliront le comité exécutif de la section féminine. Quelques-unes des ex-présidentes seront sur place pour écouter la conférencière, Louise-Marie Loranger, responsable de la boutique Santé 2000, et pour participer au souper. Pour clôturer la soirée, nous décrèterons le prix musical "Valmore Olivier", à Marcel Marcotte, musicien et éducateur de la région", explique Ghislaine Martin.

La première présidente ne pourra pas se rendre à cet événement. "Ma santé m'empêche de participer à cet événement", exprime Mme Delisles, avec un brin de regret.



Ghislaine Martin et Mme Georges Delisles. La présidente actuelle du comité féminin de la SSJB et la première présidente, qui a oeuvré à ce titre en 1947.

(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Au Carrefour de solidarité internationale Les femmes immigrantes possèdent enfin leur local

par Nathalie ROY

SHERBROOKE — Le Regroupement des femmes immigrantes de l'Estrie possède enfin un local où les femmes immigrantes en difficulté pourront s'adresser.

Le local situé au Carrefour de solidarité internationale de la rue Short à Sherbrooke, sera ouvert à toutes les femmes immigrantes désireuses d'obtenir de l'aide ou de l'information.

Lors de l'inauguration hier, la fondatrice du Regroupement des femmes immigrantes, Teresa Araneda, a affirmé que c'est un rêve qui est devenu réalité. "Après quatre ans d'existence, le Regroupement des femmes immigrantes peut enfin s'installer dans un endroit accessible aux femmes de différents pays. Celles-ci peuvent venir nous rencontrer pour des problèmes de tout ordre, de la violence au besoin d'information. Egalement, nous offrirons des cours de langue pour les femmes."

Solidarité

C'est aussi dans le but de renforcer la solidarité entre les femmes de plusieurs pays que le Regroupement des femmes immigrantes prend possession d'un local. Subventionné par le ministère provincial des Communautés culturelles et de l'immigration, qui a octroyé une somme de 5000 \$, l'organisme désire apporter une aide réelle et concrète aux femmes en difficulté.



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

La fondatrice du Regroupement des femmes immigrantes de l'Estrie, Teresa Araneda, a inauguré le local de son groupe.

Centraide Estrie soutient également l'organisme. L'an passé, il a versé un montant de 2500 \$.

Le Carrefour de solidarité internationale offre à l'organisme, en plus du local, la possibilité de se servir de la salle de réunions et du service de secrétariat.

Une vingtaine de femmes immigrantes assistaient, hier, à l'inauguration. Lise Paquette, attachée politique de la ministre déléguée à la condition féminine Monique Gagnon-Tremblay, et Mireille Dussault, du bureau du ministre d'État à la Jeunesse, étaient présentes. Elles ont sou-

ligné leur soutien au projet.

Les membres du regroupement ont dévoilé un drapeau pour souligner l'ouverture du nouveau local. Celui-ci, fabriqué artisanalement par Teresa Araneda, représente l'espérance et l'union.

"Nous avons dû investir beaucoup d'énergie dans cette réalisation et nous battre pour gagner un peu de sous, mais voilà qu'enfin, nous pouvons offrir, en plus du support moral, des services adéquats aux femmes immigrantes", complète la fondatrice.

Plusieurs dossiers

Aujourd'hui, le comité féminin de la SSJB s'implique dans différents dossiers. "Lors de nos congrès provinciaux, nous émettons des recommandations que nous faisons parvenir aux instances concernées", explique la présidente actuelle du

Les 20 ans du programme de MBA fêtés par un conventum

SHERBROOKE — Un conventum réunissant près de 250 diplômés du programme de maîtrise en administration des affaires de l'Université de Sherbrooke se déroulera cette fin de semaine à l'occasion du 20ième anniversaire de promotion du programme.

Le programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université de Sherbrooke fut le premier programme francophone à voir le jour, à travers le monde. Depuis, quelques universités ont instauré ce programme. Cependant, l'Université de Sherbrooke demeure la seule au Québec à offrir le MBA avec un régime d'enseignement coopératif.

Instauré selon le modèle américain, le programme MBA de Sherbrooke a reçu près de 600 étudiants. 570 diplômés oeuvrent maintenant sur le marché du travail. "Un bon nombre de nos ex-étudiants occupent des postes de président ou vice-président de compagnie. Certains travaillent à leur compte. Le programme MBA prépare l'étudiant à gérer et à fonder une entreprise", explique le directeur du programme MBA, Pierre Reid.

Lors du conventum, qui se déroulera le samedi 3 octobre, plusieurs personnalités, diplômées du programme, prendront la parole. Le maire de Sherbrooke, Jean-Paul Pelletier, qui a terminé sa maîtrise en administration des affaires en 1976, Francine Pharand, qui fut la première femme à profiter du programme MBA en 1971, maintenant conseillère dans une importante compagnie, animeront, entre autres, un court exposé.

Nous savons que votre courrier, c'est trop important.

Nous vous prions de continuer à utiliser la poste comme d'habitude, sans oublier d'inscrire le code postal.

Nous nous engageons à maintenir le service postal.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Découvrez la nouvelle Matinée Slims



- Plus mince, elle vous procure plus de douceur.
- Elle garde tout son goût.
- Elle est facile à fumer.



King Size et 100 mm.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette: Matinée Slims: King Size: "goudron" 3 mg, nicotine 0,3 mg; 100 mm: "goudron" 4 mg, nicotine 0,4 mg.